

Séminaire EURORAI à Toulouse – 24 octobre 2003 :  
Conclusions du rapporteur de la première table ronde

-----

Les rapports de contrôle sur les villes et organismes associés : communication et publicité des résultats de contrôle

Nous avons eu ce matin un ensemble d'exposés très complets traduisant, par-delà la diversité statutaire et d'approche des institutions régionales de contrôle externe qui composent Eurorai, un "savoir-faire" expression utilisée par référence aux résultats de contrôle et à leur contenu très proche ou voisin, alors que le "faire-savoir", entendu au sens de communiquer, publier, faire paraître nos résultats apparaît plus hétérogène (comme l'ont montré les échanges de cet après-midi).

J'aborderai brièvement le "savoir-faire" amplement exposé par chacun des intervenants ce matin. En examinant les documents sous-tendant chacune des interventions orales, il est possible de conclure que, dans tous les cas de figure, il y a examen des comptes, au moins une attention portée sur leur fiabilité et contenu, examen de la situation financière, des suites réservées aux observations antérieures, examen de la légalité/régularité des procédures administratives et financières de l'organisme contrôlé, évaluation des résultats obtenus dans des domaines plus particuliers (charges de personnel, organisation administrative, commande publique), voire examen de points particuliers apparaissant lors des contrôles effectués. Sans entrer dans le détail du contenu du contrôle d'une ville dans telle ou telle de nos institutions, contenu dont la déclinaison est nécessairement liée aux compétences légales de l'institution et à ses traditions administratives et historiques, force est de constater que

le "faire-savoir", c'est-à-dire la communication et la publicité de nos résultats de contrôle est plus hétérogène.

Des traits nous distinguent .... des finalités nous rapprochent.

D'abord ce qui nous distingue les uns des autres, trois points principalement :

1) les prescriptions légales

Le droit de communiquer et de rendre public s'inscrit nécessairement dans le statut fait/accordé/défini par le législateur compétent à l'institution régionale de contrôle externe de l'endroit ;

2) notre positionnement institutionnel vis-à-vis de la collectivité : il n'est pas besoin de développer beaucoup ce point pour comprendre que le déroulement et la finalité d'un contrôle d'un Rechnungshof dans un système fédéral (voire en Espagne) se différencie de celui pratiqué en France, sans évoquer la relation entre le District Audit Office et les organismes qu'il contrôle ;

.../...

### 3) la fréquence des interventions

Ni le contrôle, ni ses résultats se déroulent et se présentent de la même façon selon qu'il couvre plusieurs années ou que son intervention est annuelle. La proximité et la continuité du contrôle externe auprès de l'organisme vérifié induit, par sa différence, une autre restitution des résultats du contrôle.

Nous rapprochent, par contre, l'objectif et – très largement – le degré de publicité effective de nos productions de contrôle.

Contredits ou faisant l'objet d'une procédure contradictoire plus ou moins complexe et formalisée (parfois même juridictionnalisée), nos rapports adressés à l'exécutif sont, plus encore, destinés à l'assemblée délibérante. A son niveau, ou tout de suite après que l'assemblée délibérante ait pu en débattre, nos rapports deviennent accessibles à l'opinion publique et à la presse.

Nous avons été peu prolixes ce matin sur l'utilisation par les médias et l'opinion de nos productions, –même si elle est réelle.

Nous avons été silencieux sur le fait de savoir si la médiatisation de nos productions est souhaitable et utile, peut-être parce que cette question ne peut appeler de réponse claire et unique en toute circonstance. Très clairement aussi, parce que, le plus souvent, nous avons fini notre office en produisant l'information et les rapports que nos missions légales nous commandent d'adresser aux destinataires désignés et qu'il n'est, en général, ni prévu, ni dans notre vocation de débattre de nos productions. Il reste que nous sommes toujours attentifs à la manière dont nos rapports sont perçus par le citoyen.

L'examen de nos rapports aurait également pu nous conduire à nous interroger sur leur lisibilité et leur accessibilité pour les différents destinataires (désignés ou implicites).

On notera que la restitution de nos résultats de contrôle, toujours écrite, s'accompagne qu'exceptionnellement d'une présentation orale à destination de l'assemblée délibérante (seule exception, le District Audit Office). Quelque soit la modernité des moyens de diffusion utilisés, y compris la web site, ceci ne garantit pas en soi l'attractivité du rapport pour un lecteur quelconque. L'effort de présentation, le recours à des schémas ou diagrammes, la présentation en double colonne, autant d'éléments qui facilitent la lecture, c'est-à-dire la diffusion effective et plus large des rapports. En ce sens, certaines présentations avec résumé, diagramme, synoptique paraissent plus accessibles. Mais les talents nécessaires pour ce faire sont spécifiques et distincts de nos fonctions de contrôle traditionnelles et requièrent peu ou prou la participation de spécialistes en communication.